

Jeudi 10 juin 2021

Journée de l'alternance



En partenariat avec les écoles du PAAP



Le PAAP

Des activités diversifiées au sein d'un pôle toujours aussi attractif

Le Pôle d'Activités d'Aix-en-Provence

Au 1er janvier 2021 :

1466

entreprises

29 472

salariés

600

hectares

Nos missions

L'association des entreprises, au service de toutes les entreprises du PAAP



1 Une association foncière urbaine

2 Participe au développement et à l'attractivité du PAAP

3 Assure la sécurité et veille à l'entretien

4 Créer des évènements & rencontres pour les entreprises du PAAP

5 Assure un service d'accueil et d'information

The background is a blue-tinted photograph of a desk. In the center, a laptop is open, displaying a webpage with charts. To the left, there's a coffee cup and some papers with graphs. To the right, another coffee cup and more papers are visible. The overall scene suggests a professional or academic workspace.

Les écoles supérieures

Alternance Azur

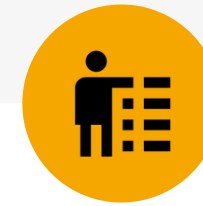
<https://www.alternance-azur.fr/>



Du BAC +2 au BAC +5
BTS en alternance



Management
Ressources
Humaines



Gestion et
Administration
Vente
Commerce



130
Rue Frédéric Joliot
Immeuble le Totem



Campus Academy

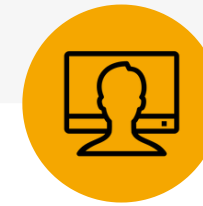
<https://campus.academy/>



Du BAC +2 au BAC +5
selon les formations



Animation 3D
Mode
eSport



Informatique
Marketing
Communication



430
Rue Pierre Simon
Laplace

Claire LINTILHAC, Directrice du campus d'Aix : claire.lintilhac@campus.academy

Charline RAIMONDO, Chargée des relations étudiants & entreprises : 06.44.52.08.94 / charline.raimondo@campus.academy

Ophélie CHAUVEAU, Chargée des relations étudiants & entreprises : 06.37.38.63.93 / ophelie.chauveau@campus.academy



Du BAC +2 au BAC +6
Ecole d'ingénieurs et
Cycles Bachelor /
Expert



BTP ;
Industrie 4.0 ;
Qualité Sécurité
Environnement ;
Ressources
Humaines;
Informatique



2 spécialités pour
l'école d'ingénieurs :
BTP et Informatique
post Bac +2



Bâtiment La Canopée
390
Rue Claude Nicolas
Ledoux

Le CNAM

<https://www.cnam-paca.fr/>



Du BAC +2 au BAC +5
10 formations en
alternance



Travail et société
Informatique
Economie et gestion



Communication,
culture et langues
Sciences et
techniques
industrielles



45
Rue Frédéric Joliot

Florence HERNANDEZ, Chargée de Mission Cnam Entrepreneur(s) : 06.21.00.11.37 / florence.hernandez@cnam-paca.fr

Claire THOMAS, Coordinatrice pédagogique de dispositifs de formation : claire.thomas@cnam-paca.fr

Antoine GALLICHIO, Développeur Formation en Alternance et Continue : antoine.gallichio@campus.academy



My Business School

<https://www.my-bs.fr/>



Du BAC +2 au BAC +5
Métiers tertiaires



Transport et
Logistique
Gestion et
Administration



Commerce
Vente
Négociation
Marketing
Communication
Management



75
Rue Marcellin
Berthelot
Pôle d'activités
Antelios
Bat. D

Quentin THOMAS, Assistant Marketing : 07.77.83.60.07 / q.thomas@my-bs.fr
Sylvie KRIKORIAN, Chargée des Relations Entreprises : 06.65.50.99.48 / s.krikorian@my-bs.fr

A blue-tinted photograph of two women sitting at a table in a meeting. One woman is on the left, leaning forward, and the other is on the right, wearing glasses and looking towards the first woman. The background is a bright window.

L'alternance, pour qui ? pour quoi ?

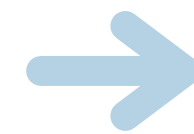
Claire LINTILHAC, Directrice Aix, CAMPUS ACADEMY

L'alternance

Qu'est-ce que c'est ?



Un système de formation basé sur des périodes de phase pratique en entreprises et phase théorique à l'école



Une véritable passerelle vers l'emploi et l'insertion professionnelle



Former les étudiants à un métier et les intégrer dans une culture d'entreprise



L'étudiant a un statut salarié

L'alternance

Les avantages pour les **étudiants**



Obtenir des diplômes ou titres reconnus par le ministère du travail (ex : l'enseignement technique et professionnel, du CAP au diplôme d'ingénieur)



Se former à un métier



Monter en compétences au côté de professionnels



Découvrir la culture d'une entreprise

L'alternance

Les avantages pour les entreprises



Un recrutement adapté à vos besoins : former de nouveaux salariés pour adapter leurs compétences à ses métiers & pérenniser le développement de l'activité



Participer à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences



Maitriser les coûts salariaux



Le cadre légal

Marc THOMAS, Directeur Campus CESI Aix-en-Provence

1

Les contrats

- Le contrat d'apprentissage
- Le contrat de professionnalisation

2

La rémunération

En deux exemples

Rémunération brute mensuelle minimale d'un apprenti en % du SMIC

	16 à 17 ans	18-20 ans	21-25 ans	26 ans et plus
1^{ère} année	27%	43%	53%	100%
2^{ème} année	39%	51%	61%	100%
3^{ème} année	55%	67%	78%	100%

Niveau de salaire minimal applicable à un salarié en contrat pro en % du SMIC

	Inférieur au baccalauréat	Egal ou supérieur au baccalauréat
Moins de 21 ans	55%	65%
De 21 ans à 25 ans révolus	70%	80%
26 ans et plus	100% ou 85% de la rémunération minimale conventionnelle ordinaire	100% ou 85% de la rémunération minimale conventionnelle ordinaire

Les dispositifs d'aides

Florence HERNANDEZ, Chargée de Mission Cnam Entrepreneur(s)

Contrats d'apprentissage

AIDE	DUREE	MONTANT
Aide exceptionnelle au recrutement des apprentis	Première année du contrat	Majeur : 8 000 euros Mineur : 5 000 euros
Exonérations de contributions sociales	Tout au long du contrat	CSG, CRDS, assurances sociales, assurances chômage.
Aide à l'embauche d'un travailleur handicapé	Tout au long du contrat	Jusqu'à 3 000 euros
Déductions fiscales de la taxe d'apprentissage	Tout au long du contrat	Frais de stages, dons en nature, « bonus alternant »
Aide unique à l'embauche pour les formations jusqu'au BAC	2 ^{ème} année du contrat 3 ^{ème} année du contrat	2 000 euros 1200 euros

1

Contrat d'apprentissage

Exemple

Une entreprise de **20 salariés** qui recrute **un apprenti de 20 ans** pour une formation supérieure d'une durée de **2 ans (Niv. 5/Bac +2)**.

Coût de la première année :

439 euros /an soit 39 € par mois.

- (Salaire brut = 8 022 €) + (cotisations patronales = 3 682 €)
= 11 704 € /an
- Aides : (exonérations de cotisations = 3 241 €) + (aide exceptionnelle = 8 000€)
= 11 241/ an €

Coût de la seconde année :

12 007 euros /an soit 1 001 € par mois.

- Salaire brut = 11 380 €) + (cotisations patronales = 5 224 €)
= 16 604 € /an
- Aides : exonérations de cotisations
= 4 597 euros / an

(1) Le salaire de référence est celui du minimum réglementaire. Des conventions collectives peuvent prévoir un revenu minimum de l'apprenti plus élevé.

(2) Le taux de cotisation AT-MP retenu est le taux moyen à 2,44%, le taux réel correspond à celui de l'activité professionnelle de l'apprenti. Pour le versement transport, le taux moyen retenu est de 0,55%.

2

Contrat d'apprentissage

Exemple

Une entreprise de **300 salariés** qui recrute **un apprenti de 23 ans** pour une formation supérieure d'une durée de **3 ans (Niv. 7/Bac +5)**

Coût de la première année :

2 432 euros /an soit 203 € par mois.

- (Salaire brut = 9 887 €) + (cotisations patronales = 4 539 €)
= 14 426 € /an
- Aides : (exonérations de cotisations = 3 994 €) + (aide exceptionnelle = 8 000€)
= 11 994 € / an

Coût de la deuxième année :

12 007 euros /an soit 1 001 € par mois.

- (Salaire brut = 11 380 €) + (cotisations patronales = 5 224 €)
= 16 604 € /an
- Aides : exonérations de cotisations
= 4 597 euros / an

Coût de la troisième année :

15 352 euros /an soit 1 279 € par mois.

- (Salaire brut = 14 551€) + (cotisations patronales = 6 680 €)
= 21 231 € /an
- Aides : exonérations de cotisations
= 5 879 euros / an

Contrats de professionnalisation

AIDE	DUREE	MONTANT
Aide exceptionnelle au recrutement d'une personne de moins de 30 ans	1 ère année du contrat	8 000 euros
Aide forfaitaire Pôle Emploi pour les 26 ans et plus		2 000 euros
Aide forfaitaire Pôle Emploi pour les personnes de 45 ans et plus		2 000 euros

3

Contrat de professionnalisation

Exemple

Une entreprise de **20 salariés** qui recrute **un apprenti de 20 ans** pour une formation supérieure d'une durée de **2 ans (Niv.5/Bac +2)**

Coût de la première année :

4 794 euros /an soit 400 € par mois.

- Salaire et cotisations patronales résiduelles
= 12 794 €
- Aide exceptionnelle
= 8 000 €

Coût de la seconde année :

15 746 euros /an soit 1 312 € par mois.

- Salaire et cotisations patronales résiduelles
= 15 746 €
- Aides
= 0 €

(1)Le salaire de référence est celui du minimum réglementaire. Des conventions collectives prévoient un revenu minimum de l'alternant plus élevé.

(2)Réduction générale des cotisations (ex réduction Fillon). (3) Pour les entreprises de 250 salariés et plus, qui sont assujetties à la taxe d'apprentissage mentionnée à l'article L.6241-1 du code du travail, l'aide est versée si elles ne sont pas redevables de la contribution supplémentaire à l'apprentissage en application de l'article 1609 quinquies du code général des impôts au 31 décembre 2021.



Pour aller plus loin

Site et simulateur du gouvernement

https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance/

Merci pour votre attention

A vos questions !

**Vous êtes les bienvenus à la Maison des Entreprises à partir de 13h : les écoles
seront à votre disposition pour plus d'informations.**